



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE RENNES

Chancelier des Universités Bretagne

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1re classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des d'adjoints administratifs des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le jury du concours externe commun de recrutement dans le deuxième grade des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et adjoints administratifs du ministère de la justice est ainsi composé pour la session 2023 :

PRESIDENTE :

Madame Fabienne LEFEUVRE, attachée principale d'administration de l'Etat - Rectorat de Rennes

MEMBRES :

Madame Maryline BEASSE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure – Ecole de chimie de Rennes



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

Monsieur Manuel LE FOULER, attaché principal d'administration de l'Etat - Rectorat de Rennes
Madame Tiphaine LE PICHON, attachée d'administration de l'Etat hors classe – Cour d'appel de Rennes

Madame Elisa MACRON, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale - Direction des services pénitentiaires de Rennes

Monsieur Anthony PIETE, attaché principal d'administration de l'Etat - Collège Truffaut de Betton

ARTICLE 2: La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES,
Le 11 avril 2023

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de la division des
examens et concours

Éric GELINEAU-ASSERAY